

CANDIDATS A UNE BOURSE DE MOBILITE DE NIVEAU DE NIVEAU DOCTORAT

Pour être éligibles:

Etudiant(e)s Tunisien(ne)s :

1. Vous devez obligatoirement avoir la nationalité Tunisienne et être actuellement inscrit dans un établissement supérieur et de recherche de Tunisie (un étudiant d'une autre nationalité actuellement inscrit dans une université tunisienne n'est pas éligible). Seul(e)s les étudiant(e)s tunisien(ne)s ayant le statut de réfugié ou de demandeur d'asile, ou ayant fait l'objet d'une expulsion non justifiée de l'université pour des raisons raciales, ethniques, religieuses, politiques, de genre ou d'orientation sexuelle (Groupe 3) sont dispensés de cette clause d'inscription dans une université.
2. En outre vous ne devez pas avoir séjourné pour une durée cumulée de 12 mois ou plus dans un pays de l'Union Européenne, dans les 5 ans précédant votre candidature.

Etudiant(e)s européen(ne)s: Vous devez avoir la nationalité d'un pays de l'Union Européenne (double nationalité possible), être inscrit en doctorat et avoir payé vos droits d'inscription dans une Université Européenne.

Vous devez obligatoirement:

- Vous inscrire en ligne sur le site www.alyssa-tunisie.eu et avoir déposé un dossier complet avant la date limite (voir le calendrier des sélections sur la page « INFOS BOURSES »).
- ATTENTION. Afin de permettre et de favoriser l'établissement de cotutelles de thèses seul(e)s les candidat(e)s actuellement inscrit(e)s en M2 ou 1ère ou 2e année de doctorat sont éligibles (les étudiant(e)s en 3ème, année de thèse ou année ultérieure ne sont pas éligibles). Si vous êtes en M2 votre candidature est possible sous réserve de fournir la preuve de l'obtention de votre Master et de votre admission en thèse dans votre université d'origine, avant le début de la mobilité.
- Avoir un sujet de thèse et un projet de recherche déjà élaborés et montrer en quoi vos travaux de recherche et votre thèse bénéficient d'un séjour de recherche dans le laboratoire d'accueil durant votre mobilité.
- Avoir une lettre d'accueil, sous réserve de sélection, signée par le directeur du laboratoire cible de l'université d'accueil mentionnant votre sujet de recherche précis pendant la mobilité, et correspondant au sujet de thèse. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires auprès d'un laboratoire de recherche dans la ou les universités d'accueil visées (2 choix possibles) pour obtenir cette lettre d'accueil conditionnelle. Aucune candidature à une mobilité doctorale n'est éligible sans ce document qui doit être établi sur papier à en tête, daté et signé par le responsable du laboratoire de l'université d'accueil.
- Présenter une lettre validant le projet d'études et de recherches envisagé signée par votre directeur de thèse actuel -ou pressenti pour les M2- de l'Université d'origine.
- Avoir les capacités linguistiques nécessaires pour poursuivre ses travaux dans le laboratoire d'accueil (pour la Tunisie le français est suffisant).

Critères de sélection

Les critères de sélection permettent de noter et de classer les candidatures éligibles afin de sélectionner les candidatures d'excellence.

Critère 1 : Excellence académique du candidat attestée par :

- Résultats en Master : date d'obtention & mention obtenue. Les résultats obtenus en Master, et au moment de la candidature: le rang de classement, les notes par matière, par année, la note finale obtenue / moyenne de la promotion,
- CV et liste de travaux et de publications éventuelles.
- Appréciations motivées du directeur de laboratoire ou du directeur de recherche sur l'excellence du candidat.

Critère 2 : Excellence scientifique et ou caractère innovant du projet de recherche attestées par:

- L'avis favorable du directeur du laboratoire d'accueil & du laboratoire d'origine et le cas échéant, avis favorable des deux Ecoles doctorales (d'origine et d'accueil).
- Existence d'une thèse en cotutelle ou codirigée ou promesse d'une cotutelle ou d'une codirection.
- L'existence de collaborations scientifiques préexistantes entre les deux laboratoires concernés.
- La pertinence du choix du laboratoire d'accueil par rapport aux travaux de recherche envisagés.

Critère 3 : priorités thématiques des Universités d'origine et d'accueil et champs thématiques prioritaires du projet ALYSSA.

- Les recherches prévues pendant la mobilité rentrent dans les priorités thématiques de l'Université d'origine.
- Les recherches prévues sont pertinentes pour les deux laboratoires et rentrent dans les priorités thématiques de l'Université d'accueil.
- Les recherches prévues pendant la mobilité rentrent dans les champs thématiques prioritaires du projet Alyssa (80% des bourses sont réservées à ces thématiques).

Autres éléments pris en compte pour la sélection des candidats :
La priorité sera donné lors de la sélection :

- Aux candidat(e)s inscrits en première année de thèse.
- Aux thèses en cotutelle ou codirigées (la convention de cotutelle ou l'attestation de codirection signée est exigée à défaut une promesse signée de cotutelle). Lors du processus de sélection un point supplémentaire sera attribué aux thèses en cotutelle (ou promesse signée), ou réalisées en codirection dans des laboratoires ayant des accords préalables de coopération
- Lors du processus de sélection un point supplémentaire peut être attribué par le comité de sélection aux étudiant(e)s issus d'un milieu social défavorisé (les candidats doivent en apporter la preuve), ou souffrants d'un handicap.
- En cas d'égalité des dossiers académiques et à score équivalent, priorité est donnée aux candidates (pour favoriser l'égalité des chances).

ATTENTION : Suivez la procédure d'inscription.

Assurez-vous que votre dossier est complet- vous pouvez le compléter à tout moment avant la date limite du dépôt des candidatures.